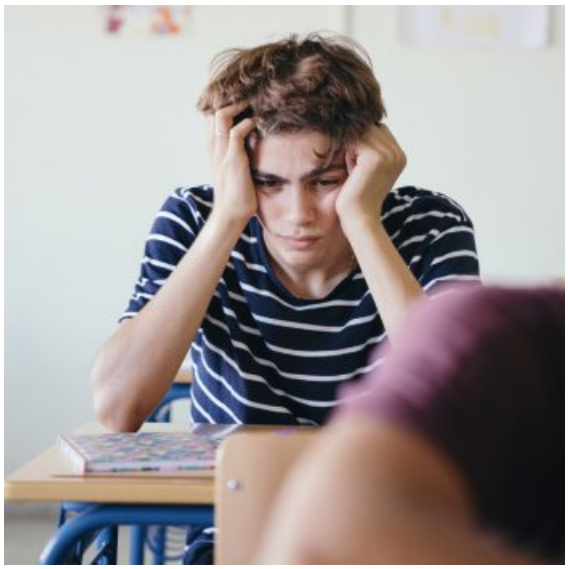
SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

# Choc des savoirs dans l'Enseignement Agricole

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES



**L'obligation du DNB et la classe prépa 2nde: pour le SEA-UNSA, c'est NON ! Impact psychologique de cette classe sur les élèves. Le SEA-UNSA affirme que les classes actuelles au niveau hétérogène sont bénéfiques aux élèves à condition de mettre les moyens humains.**

## L'obligation du DNB et la classe prépa 2nde: pour le SEA-UNSA, c'est NON !

Le 6 février sera présenté au Conseil Supérieur de l'Education (Nationale) un projet de texte portant sur la création de classe de prépa-2nde pour les élèves ayant échoué au DNB (Diplôme National du Brevet) y compris pour l'enseignement agricole.

Le SEA-UNSA rappelle que le DNB *« évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il est équilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales »* (education.gouv.fr).

Le socle commun *« rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen ».*

**Le DNB a, actuellement, un double objectif clair qui correspond aux besoins des élèves : s'insérer scolairement dans le cadre de la poursuite d'études et socialement.**

Il contribue à la construction de chaque collégien dans sa future vie d'adulte. Pourquoi sanctionner ce long processus par l'obligation de l'obtention du DNB ? La réponse est peut-être dans la volonté de sélectionner les élèves, déjà trier en groupes de niveau au collège, et de bloquer les chances de certains qui auraient eu besoin d'un meilleur accompagnement au collège et au lycée.

**Pour la classe de prépa-2nde les principes annoncés seront :**

- Obligatoires pour les élèves admis en 2nde générale et technologique (STAV) ou professionnelle et ayant échoué au DNB. Pour les élèves admis en Capa l'obtention du DNB ne sera pas nécessaire ;
- L'élève suivra la classe de prépa-2nde dans le lycée où il a été initialement admis. Si les effectifs sont trop faibles, des regroupements seront réalisés. Compte tenu du maillage des EPLEA, des classes prépa-2nde régionales seront vraisemblablement mises en place ;
- La consolidation des acquis du socle commun avec 3 heures de maths et de français sur les 27 heures hebdo ;
- La délivrance d'une attestation en fin d'année scolaire.

A noter que pour l'année 2024-2025, les classes prépa-2nde seront en mode « pilotage » avec 2 particularités :

- Seuls les élèves volontaires la suivront ;
- Les DRAAF désigneront un ou plusieurs EPLEA par région pour accueillir des classes.

Le SEA-UNSA s'interroge sur la capacité des EPLEA à intégrer cette nouvelle classe en termes de dotation en personnels (enseignants, AESH, etc…) mais également en terme d'animation pédagogique. De plus, les regroupements régionaux semblent peu réalistes au regard du profil des jeunes issus des classes de 4ième et de 3ième de l'EA ou de l'EN : comment imaginer que ces élèves, souvent peu mobiles, rejoignent une classe située à l'autre bout de la région ? Ils se détourneront immanquablement de l'EA au profit de la classe prépa locale de l'éducation nationale.
Enfin, le plus préoccupant reste l'impact psychologique de cette classe sur les élèves qui risquent de se sentir, une fois encore, stigmatisés voire rejetés.

Le SEA-UNSA affirme que les classes actuelles au niveau hétérogène sont bénéfiques aux élèves les plus en difficultés à condition de mettre les moyens humains pour permettre un accompagnement par petit groupe, voire individualisé dans un contexte d'inclusion.